



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_74  
AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CIGALE A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE –  
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'AMENAGEMENT**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

**DELIBERATION N°DCM2022\_74**  
**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CIGALE A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE –**  
**CONCLUSION D’UN PROTOCOLE D’AMENAGEMENT**

**DELIBERATION N°DCM2022\_74**  
**Aménagement du quartier de La Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe –**  
**Conclusion d’un protocole d’aménagement**

---

**Rapporteur : Maryline LEZE**

Le programme d’aménagement du quartier de La Cigale concerne la réalisation d’une opération de renouvellement urbain à proximité de la nouvelle maison de santé pour une emprise 1ha2 sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

La commune Les Hauts d’Anjou a acté le principe par délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2021 :

- De confier à Maine et Loire Habitat la réalisation de ce projet
- De céder les terrains communaux à Maine et Loire Habitat.

A ce stade, les orientations pour l’aménagement du quartier de la Cigale sont arrêtées aux réalisations suivantes :

- Construction de 30 logements, dont :
  - o 14 logements collectifs en résidence seniors, accueillant à Rdc une maison sport santé,
  - o 16 logements individuels groupés (de plain-pied ou R+1) avec garages intégrés, en lots à bâtir (dont 4 PSLA, 3 accession sociale à la propriété via la filiale 3A de MLH et 9 en VEFA),
- Une placette,
- Un parcours santé,
- Une trame viaire permettant la desserte de ces thématiques,
- Les aménagements en découlant (découpage parcellaires, réseaux d’adduction et d’assainissement, voiries, etc.),

La commune Les Hauts d’Anjou a souhaité accompagner la cession des terrains à Maine et Loire Habitat d’un protocole précisant.

- Le coût des cessions foncières
- Les modalités de rétrocession de tous les ouvrages et espaces non privatifs
- Les modalités d’association de la collectivité dans la conduite d’opération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la labellisation des Hauts d’Anjou au titre du programme des Petites Villes de demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020

Vu la délibération du 16 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d’une opération de revitalisation du territoire

Vu la délibération de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2021 – DCM n°2021 0216-06 actant le principe de concevoir un nouveau quartier et du principe d’une cession d’un lot viabilisé à Maine et Loire Habitat pour la réalisation d’une opération immobilière

Vu la délibération du 8 avril 2021 n°DCM20210407 - 13 annulant et remplaçant la délibération du 16 février 2021 actant du principe de cession des terrains à Maine et Loire Habitat et du versement d’une participation d’un montant maximal de 600 580 € TTC

**DELIBERATION N°DCM2022\_74**

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CIGALE A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE –  
CONCLUSION D'UN PROTOCOLE D'AMENAGEMENT**

Vu les mises à jour le bilan prévisionnel d'opération en date du 25 mai 2022 présenté par Maine et Loire Habitat impliquant une nécessité de participations publiques au projet à hauteur de 670 570 € afin de compenser le déficit d'opération.

Considérant l'accord sur la demande de subvention du Fonds Friche à hauteur de 178 431,50 €

Considérant les recettes de cession du foncier au bénéfice de la commune par Maine et Loire Habitat à hauteur de 409 447 € TTC ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver les termes du protocole d'aménagement du quartier de La Cigale ainsi que le bilan prévisionnel d'opération en date du 25 mai 2022 sous la maîtrise d'ouvrage de Maine et Loire Habitat précisant :
  - o Le coût des cessions foncières
  - o Les modalités de rétrocession de tous les ouvrages et espaces non privatifs
  - o Les modalités d'association de la collectivité dans la conduite d'opération
- D'approuver la participation communale au déficit prévisionnel s'élevant, à la date du 25 mai 2022, à hauteur de 492 132 € TTC dont une partie sera financée par les recettes liées à la cession foncières (409 447 € TTC) soit un reste à financer pour la commune de 82 685 €.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 29 août 2022

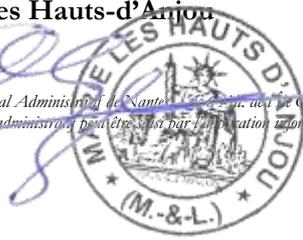
**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, 10 rue de la Liberté, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_75  
AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CIGALE A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE -  
CESSION FONCIERE A MAINE ET LOIRE HABITAT**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

**DELIBERATION N°DCM2022\_75**  
**Aménagement du quartier de La Cigale à Châteauneuf-sur-Sarthe -**  
**Cession foncière à Maine et Loire Habitat**

---

**Rapporteur : Maryline LEZE**

Le programme d'aménagement du quartier de La Cigale concerne la réalisation d'une opération de renouvellement urbain à proximité de la nouvelle maison de santé sur la commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe.

La majeure partie du foncier de l'opération d'aménagement du quartier de La Cigale est aujourd'hui détenu par la commune Les Hauts d'Anjou et devra être cédé à Maine et Loire Habitat pour la réalisation du projet.

Les parcelles foncières à acquérir auprès de la commune sont les suivantes :

- Section AH 1039 (5.066 m<sup>2</sup>)
- Section AH 719 (394 m<sup>2</sup>)
- Section AH 749 (204 m<sup>2</sup>)
- Section AH 276 (634 m<sup>2</sup>)
- Section AH 277 (1.088 m<sup>2</sup>)
- Section AH 275 (488 m<sup>2</sup>)
- Section AH 269 (458 m<sup>2</sup>)
- Section AH 1050 (1.081 m<sup>2</sup>)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la labellisation des Hauts-d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de Demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020

Vu la délibération du 16 juillet 2020 engageant la commune dans une démarche de contractualisation dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire

Vu la délibération de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2021 – DCM n°2021 0216-06 actant le principe de concevoir un nouveau quartier et du principe d'une cession d'un lot viabilisé à Maine et Loire Habitat pour la réalisation d'une opération immobilière

Vu la délibération du 8 avril 2021 n°DCM20210407 - 13 annulant et remplaçant la délibération du 16 février 2021 actant du principe de cession des terrains à Maine et Loire Habitat et du versement d'une participation d'un montant maximal de 600 580 € TTC

Vu la délibération précédente approuvant le protocole d'aménagement du quartier de La Cigale

Vu l'avis des domaines établi en date du 09 mars 2022

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la cession à Maine et Loire Habitat des parcelles sus visées pour un montant de 409 447 € net vendeur ;
- De dire que les frais de notaire et taxes afférentes sont à la charge de l'acquéreur ;

**DELIBERATION N°DCM2022\_75**

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CIGALE A CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE -  
CESSION FONCIERE A MAINE ET LOIRE HABITAT**

- Donne mandat à Madame la Maire ou son représentant délégué pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation de la vente dans les limites précédemment définies ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 29 août 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - sis 101, allée de l'Île Gloriette, 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_76  
AMENAGEMENT PROVISoire DE L'ENTREE DE BOURG OUEST DE CHATEAUNEUF-  
SUR-SARTHE**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

DELIBERATION N°DCM2022\_76

Aménagement provisoire de l'entrée de bourg Ouest de Châteauneuf-sur-Sarthe

**Rapporteur : Maryline LEZE**

Le secteur dit du COSEC sur la commune déléguée de Châteauneuf sur Sarthe est composé d'une plaine des sports conséquente, une école élémentaire mais également des deux collèges de la commune des Hauts d'Anjou.

Très fréquenté par les familles des Hauts d'Anjou, il nécessite des aménagements permettant un meilleur partage de l'espace public.

A la rentrée de septembre 2022, un nouvel établissement (l'école Saint Joseph) viendra conforter ce secteur comme un lieu de centralité au sein de la commune des Hauts d'Anjou notamment pour les enfants et leurs familles.

Améliorer la fonctionnalité de cette zone implique d'en comprendre les enjeux.

Aussi, il a été confié au CAUE et bureau d'étude CLAP en début d'année 2022 une mission d'étude permettant d'établir un état de lieux, définir des orientations programmatiques, et estimer les différents scénarios à moyen et long terme.

L'arrivée de l'école Saint Joseph à très court terme implique cependant de travailler un aménagement provisoire permettant d'apaiser et sécuriser le secteur du COSEC.

Aussi, a été intégrée à la mission du CAUE et Bureau d'étude CLAP, une mission permettant de déterminer ce plan d'aménagement provisoire.

Etabli et concerté avec les principaux acteurs (directeurs d'établissement scolaire et représentant des transports scolaires régional), cet aménagement implique notamment une réorganisation de la desserte de transport scolaire.

Permettre la sécurisation des piétons, le stationnement des voitures mais également les rotations des bus de transport scolaire impliquent, en phase provisoire, d'avoir recours à une zone de stockage des bus en attente de d'arrivée ou départ des enfants.

Pour se faire, une emprise provisoire sera, en accord avec le propriétaire et après signature d'une convention provisoire en cours d'élaboration de mise à disposition, réservée sur le parking de l'ancien Super U.

Enfin, la réalisation de ces travaux provisoires a été soumis à des entreprises de travaux publics en capacité de le mettre en œuvre.

Il est précisé que la mise en œuvre de cet aménagement provisoire participera, par une évaluation régulière des usages, de l'amélioration du schéma d'aménagement définitif.

**DELIBERATION N°DCM2022\_76**

**AMENAGEMENT PROVISOIRE DE L'ENTREE DE BOURG OUEST DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique

Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020

Vu la délibération du 28 janvier 2022 approuvant l'étude de programmation

Vu le devis de l'entreprise Durand relatif à la mise en œuvre de l'aménagement provisoire à hauteur de 20 251, 80 € HT soit 24 302,16€ TTC

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la réalisation de l'aménagement provisoire et la mise en place d'un dispositif d'évaluation conformément au plan de principe annexé ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à la majorité de 28 Voix Pour et 1 Voix Contre**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 29 août 2022

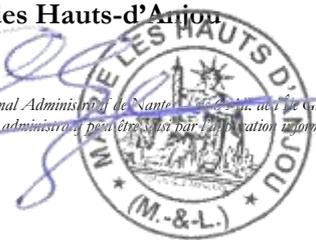
**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (10, rue de la Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*





**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_78  
RENOVATION DU MULTISERVICES DE CHERRE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LÉOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

DELIBERATION N°DCM2022\_78  
Rénovation du Multiservices de Cherré - Attribution du marché

**Rapporteur : Michel POMMOT**

Depuis 2001, le bâtiment est utilisé comme agence postale, bar, restaurant et épicerie.

Le départ du dernier locataire en août 2019, a conforté l'équipe municipale dans l'idée qu'une dynamique nouvelle et un accompagnement renforcé étaient indispensables au maintien de ce service.

En effet, une étude « Territoires, bien-être et politiques publiques » du Conseil d'Analyse Economique le rappelait récemment : « Plus généralement, c'est la perte des lieux de socialisation qui semble participer au mal-être des territoires » et de poursuivre « L'accès aux services publics et aux services de proximité peut être repensé à travers des lieux hybrides, favorisant le lien social ».

Pour permettre à ce service de perdurer et sécuriser ce projet, tant pour la commune que pour le futur gestionnaire, une première étude de marché a été engagée en partenariat avec la CCI du Maine et Loire en décembre 2019.

Les conclusions de cette étude indiquaient qu'une solution telle que l'appel à projet permettant d'identifier des porteurs de projets associatifs pourrait être envisagée adaptées à ce type de projet nécessitant une forte mobilisation des habitants, du monde associatif et de la collectivité. Ainsi, la collectivité a pris contact en 2019 avec l'association « 1000 cafés » afin d'impulser l'émergence d'un service efficient, durable et engagé.

La commune a été retenue par le programme « 1 000 cafés » en 2020 et a délibéré le 20 octobre de cette même année afin d'entériner ce partenariat.

Ce dispositif, visant à maintenir les derniers commerces dans les communes rurales de moins de 3 500 habitants, permet :

- La revitalisation des centres-bourgs.
- La création de lien social
- L'émergence d'un lieu fédérateur

Dans le cadre de ce programme, la commune Les Hauts-d'Anjou s'est engagée à réaliser des travaux importants de sécurisation, mise aux normes et embellissement pour permettre l'installation des futurs gestionnaires dans un lieux chaleureux, fonctionnel et thermiquement performant.

Une consultation des entreprises a été engagée le 25 avril 2022 en procédure adaptée. La date limite des offres était fixée au 20 mai 2022.

Le rapport d'analyse des offres a été étudié au cours de la réunion du 30 juin 2020. Le comité ad hoc a retenu selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses :

N°	Libellé	Entreprise	Offre mieux disante après analyse (HT) Commerce	Mise au point (HT) Commerce	Offre retenue (HT) Commerce	Offre (HT) Logement	TOTAL (HT)
Lot 1	Maconnerie - Demolition	SBR	42 800,86 €	5 935,89 €	48 736,75 €	10 154,25 €	<b>58 891,00 €</b>
Lot 2	Platerie - Isolations - Faux Plafonds	MEIGNAN	33 900,39 €		33 900,39 €	24 163,32 €	<b>58 063,71 €</b>

**DELIBERATION N°DCM2022\_78**  
**RENOVATION DU MULTISERVICES DE CHERRE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

N°	Libellé	Entreprise	Offre mieux disante après analyse (HT) Commerce	Mise au point (HT) Commerce	Offre retenue (HT) Commerce	Offre (HT) Logement	TOTAL (HT)
Lot 3	Carrelage	MALEINGE	19 682,70 €		19 682,70 €	1 842,20 €	<b>21 524,90 €</b>
Lot 4	Menuiseries	SIGMA	37 222,60 €	- 27 780,50 €	9 442,10 €	6 034,90 €	<b>15 477,00 €</b>
Lot 5	Couverture - Etanchéité	ATILA	6 858,63 €		6 858,63 €	1 292,05 €	<b>8 150,68 €</b>
Lot 6	Peintures - Sols souples	VALLEE Atlantique	12 806,18 €	- 2 003,38 €	10 802,80 €	13 774,59 €	<b>24 577,39 €</b>
Lot 7	Electricité	ATEBI	26 987,80 €		26 987,80 €	11 499,62 €	<b>38 487,42 €</b>
Lot 8	Plomberie	Moreno & fils	51 244,91 €		51 244,91 €	9 448,40 €	<b>60 693,31 €</b>
Lot 9	Cuisine et bar	BENARD	22 314,75 €		22 314,75 €	- €	<b>22 314,75 €</b>
			<b>253 818,82 €</b>	<b>- 23 847,99 €</b>	<b>229 970,83 €</b>	<b>78 209,33 €</b>	<b>308 180,16 €</b>
Chiffrage hors ravalement							

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu le Code de la commande publique  
 Vu la labellisation des Hauts d'Anjou au titre du programme des Petites Villes de demain par la Préfecture du Maine et Loire le 11 décembre 2020  
 Considérant la délibération du 26 octobre 2020 validant le partenariat avec « 1000 cafés »  
 Considérant l'obtention de la subvention régionale d'un montant de 47 669 euros notifiée par arrêté modificatif N° 2021\_13550\_00 en date du 29 novembre 2021 modifiant l'arrêté N° 2021\_13550 en date du jeudi 23 septembre 2021 pour : FRDC : Rénovation d'un local commercial  
 Considérant l'arrêté préfectoral DRCL/BCFE n°2021 permettant l'obtention de la subvention DETR pour un montant de 82 707,94 euros

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre CISA ;
- D'engager la négociation avec les entreprises mieux disantes pour permettre l'établissement des actes d'engagement ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
 A Champigné, le 29 août 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, 2 rue de la Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*



Commune des Hauts-d'Anjou  
 Séance de conseil municipal du 5 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture  
 049-200084903-20220705-DCM2022\_78-DE  
 Date de télétransmission : 29/08/2022  
 Date de réception préfecture : 29/08/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_79  
TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

DELIBERATION N°DCM2022\_79  
Tarifs des services périscolaires

Rapporteur : Rachel SANTENAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que les tarifs des services périscolaires n'ont pas connu d'actualisation depuis la création de la Commune Nouvelle Les Hauts d'Anjou ;

Considérant que l'inflation constatée sur la période 2017-2021 s'élève à 10,50 % ;

Considérant que l'inflation constatée sur la dernière année scolaire s'élève à 8% pour la fourniture de repas ;

Le groupe de travail écoles propose de procéder à une réactualisation partielle des tarifs des services périscolaires soit :

- + 2% pour les services de garderie
- + 8% pour les services restauration

Châteauneuf-sur-Sarthe

Garderie périscolaire		
Actuel		
	Tarif au 1/4 d'heure	Tarif à l'heure
0 à 400	0,30 €	1,20 €
401 à 524	0,40 €	1,60 €
525 à 780	0,50 €	2,00 €
781 à 1036	0,55 €	2,20 €
>1036	0,60 €	2,40 €
NC	0,60 €	2,40 €

Proposition tarifs		
	Tarifs au 1/4 d'heure	Soit à l'heure
0 à 400	0,35 €	1,40 €
401 à 600	0,40 €	1,60 €
601 à 800	0,45 €	1,80 €
801 à 1000	0,50 €	2,00 €
1001 à 1200	0,55 €	2,20 €
1201 à 1400	0,60 €	2,40 €
1401 à 1600	0,65 €	2,60 €
>1601	0,70 €	2,80 €
NC	0,75 €	3,00 €

Restaurant scolaire	
Actuel	
	Tarif à la présence
0 à 700	3,60 €
700 et plus	3,90 €

Restaurant scolaire	
Proposition tarifs 2022	
	Tarifs au repas

**DELIBERATION N°DCM2022\_79**  
**TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

<b>Restaurant scolaire</b>	
0 à 400	3,89 €
401 à 600	3,96 €
601 à 800	4,03 €
801 à 1000	4,10 €
1001 à 1200	4,17 €
1201 à 1400	4,25 €
1401 à 1600	4,35 €
>1601	4,40 €

Hors Châteauneuf-sur-Sarthe

<b>Garderie</b>	Tarif actuel au ¼ heure	Proposition tarifs 2022 au ¼ heure	Soit à l'heure
Brissarthe	0,5 €	0,51 €	2,04 €
Cherré – Marigné	0,66 €	0,67 €	2,68 €
Contigné	0,63 €	0,64 €	2,56 €
Querré	0,8 €	0,82 €	3,28 €
Soeurdres	0,6 €	0,61 €	2,44 €

<b>Restaurant scolaire</b>	Tarif actuel	Proposition tarifs 2022
Brissarthe	3 €	3,24 €
Champigné	3,79 €	4,09 €
Cherré	3,35 €	3,62 €
Contigné	3,25 €	3,51 €
Marigné	3,35 €	3,62 €
Querré	3,9 €	4,21 €
Soeurdres	3,15 €	3,4 €

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver les tarifs des services périscolaires tels que présentés
- De dire que ces tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2022/2023
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 29 août 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes sous le sceau de l'île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

Accusé de réception en préfecture  
049-200084903-20220705-DCM2022\_79-DE  
Date de télétransmission : 29/08/2022  
Date de réception préfecture : 29/08/2022

Commune des Hauts-d'Anjou  
Séance de conseil municipal du 5 juillet 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_80  
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N 1 – BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

DELIBERATION N°DCM2022\_80  
Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Principal

Rapporteur : Dominique FOUIN

INVESTISSEMENT				
OPERATION CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
<b>DÉPENSES</b>				
124	2031	Diagnostic et Etude faisabilité Piscine Chato9	-7 000,00	0,00
203	21316	Rénovation Chapelle Contigné	6 000,00	0,00
501	2128	Aménagement terrain CIRDI	-20 000,00	0,00
505	2135	Rénovation salle Elstar Champigné	32 000,00	0,00
604	2128	Aménagement Hôtel de la Sarthe Chato9	20 000,00	0,00
701	2151	Aménagement Voirie COSEC - Ecole St Joseph Chato9	20 000,00	0,00
701	2151	Aménagement Rue du Stade - Lotissement La Croix Champigné	68 500,00	0,00
701	2151	Aménagement Voiries + panneaux signalétiques LHA	10 000,00	0,00
	13912	Amortissement Reprise sur subventions	2 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>131 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>				
10	10222	Compensation FCTVA	0,00	20 000,00
024	024	Cession Impasse du Verdier Contigné	0,00	30 000,00
024	024	Cession rue du Câble Chato9	0,00	39 000,00
021	021	Virement de la Section de Fonctionnement	0,00	42 500,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>131 500,00</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT EQUILIBRÉ</b>			<b>131 500,00</b>	<b>-131 500,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DÉPENSES</b>				
67	673	Titres annulés sur exercice précédent	5 000,00	0,00
67	6718	Aménagement Rue du Câble : Maine et Loire Habitat Chato9	120 000,00	0,00
023	023	Virement à la section d'Investissement	42 500,00	0,00
022	022	Dépenses imprévues	-165 500,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>				
77	777	Amortissement reprise sur subventions	0,00	2 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT EQUILIBRÉ</b>			<b>2 000,00</b>	<b>-2 000,00</b>
<b>TOTAL DM01</b>			<b>133 500,00</b>	<b>-133 500,00</b>

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 29 août 2022

Maryline LÉZÉ,  
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - 10, All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'apposition informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception en préfecture  
049-200084903-20220705-DCM2022\_80-DE  
Date de télétransmission : 29/08/2022  
Date de réception préfecture : 29/08/2022

Commune des Hauts-d'Anjou  
Séance de conseil municipal du 5 juillet 2022



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022\_81  
CREATION DE POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....25  
Pouvoir(s) : .....04  
Votants :.....29

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

LANGLAIS Véronique donne pouvoir à LÉZÉ Maryline  
NOILOU Jean-Claude donne pouvoir à SANTENAC Rachel  
BOULLIER Marine donne pouvoir à JAMIN Grégoire  
MASSEROT Christian donne pouvoir à THEPAUT Michel

**Conseillers excusés :**

ERMINE Benoît, LETHIELLEUX Jean-Michel, PREZELIN Eric, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, PAULY-MOREAU Noémie, BERTIN Jérémy, GUIHENNEUC Marianne, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard,

**Secrétaire de séance :** PERTUISEL Roselyne

DELIBERATION N°DCM2022\_81  
Création de postes permanents et non permanents

**Rapporteur : Christelle BURON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 16 juin 2022 ;

Considérant les besoins de la collectivité de modifier les temps de travail engendrant la création des postes permanents suivants :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de création	Annualisé	Effectif	Temps de travail
Logement	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	OUI	1 août 2022	NON	1	28/35
Béguinage	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	5 juillet 2022	NON	1	25/35
ALSH	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	29 août 2022	OUI	1	32/35
Périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	1 sept. 2022	OUI	1	12,15/35
Périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	1 sept. 2022	OUI	1	11/35
Périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	OUI	1 sept. 2022	OUI	1	2,35/35
ALSH	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	29 août 2022	OUI	1	34,50/35
ALSH	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	OUI	29 août 2022	OUI	2	32/35

**DELIBERATION N°DCM2022\_81**  
**CREATION DE POSTES PERMANENTS ET NON PERMANENTS**

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la proposition de la rapporteure ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- De dire que ces postes pourront être pourvus par des contractuels ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 29 août 2022

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**

*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 août 2022*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 29 août 2022*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6, rue de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

